

## Demande d'autorisation d'AFFICHAGE

Madame, Monsieur,

Afin de supprimer l'affichage sauvage, la municipalité de Livarot-Pays d'Auge, met en lieu et place des panneaux installés sur son territoire pour permettre aux associations qui le désirent, d'annoncer à la population leurs évènements festifs à venir.

Par conséquent, tout affichage, **uniquement en impression numérique**, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en mairie pour être validée par le Maire.

Date de la demande :	
Date de l'évènement :	
Nom de l'Association :	
Nom et prénom du représentant :	
<b>N° de téléphone ou mail du représentant :</b>	
Début de l'affichage :	(15 jours avant l'évènement) :
Fin de l'affichage :	(obligation d'enlèvement dans les 48h) :

**Descriptif de l'évènement :**

.....

.....

Signature du représentant de l'association : .....

### AUTORISATION

Accordée :       Refusée :       Fait le : .....

Tampon de la Mairie :

Signature du Maire :